



## VILLE DE BOULOGNE-BILLANCOURT

### COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU

### CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2017

Le 28 septembre 2017 à 18 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la ville de Boulogne-Billancourt se sont réunis dans la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de Boulogne Billancourt, sous la présidence de M. Pierre-Christophe BAGUET, Maire, pour la séance à laquelle ils ont été convoqués par le Maire individuellement et par écrit le 22 septembre 2017.

Monsieur BAGUET, Maire, ayant ouvert la séance, il a été procédé à l'appel nominal.

#### ETAIENT PRESENTS :

M. Pierre-Christophe BAGUET, M. Gauthier MOUGIN, Mme Marie-Laure GODIN, M. Pascal LOUAP, Mme Béatrice BELLIARD, M. Marc FUSINA, Mme Christine BRUNEAU, M. Michel AMAR, Mme Marie-Anne BOUÉE, M. Léon SEBBAG, Mme Ségolène MISSOFFE, Mme Jeanne DEFRANOUX, M. Frédéric MORAND, Mme Christine LAVARDE-BOËDA, M. Philippe TELLINI, Mme Sandy VETILLART, M. Pierre DENIZIOT, Mme Sylvie ROUGNON, Mme Joumana SELFANI, Mme Armelle GENDARME, Mme Anne-Charlotte LORBER, M. Daniel BENHAROUN, Mme Esther KAMATARI, M. Jonathan PAPILLON, Mme Christine DELOFFRE, M. Laurent GOUILLIARD, Mme Claire de THEZY, Mme Emmanuelle CORNET-RIQUEBOURG, M. Nasser RUMJAUN, Mme Carole HOOGSTOËL, M. Claude ROCHER, Mme Sana DRIDI-BLANGER, Mme Véronique GAUDOUX-DAUVILLIER, M. Sébastien POIDATZ, Mme Élisabeth DE MAISTRE, M. Nicolas MARGUERAT, Mme Agathe RINAUDO, M. Olivier CARAGE, M. Pierre-Mathieu DUHAMEL, Melle Fatima CARDETAS, M. Jean-Michel COHEN, Mme Caroline PAJOT, M. Pierre LAURENCIN, Mme Sylvie MOREL, M. François THELLIER, Mme Judith SHAN, M. Vincent GUIBERT, M. Pierre GABORIT.

#### EXCUSES REPRESENTES :

Mme Isaure de BEAUVAL	qui a donné procuration à Mme GODIN
M. Bertrand-Pierre GALEY	qui a donné procuration à Mme Jeanne DEFRANOUX
M. Jean-Claude MARQUEZ	qui a donné procuration à M. MOUGIN
M. Vittorio BACCHETTA	qui a donné procuration à Laurent GOUILLIARD
M. Raphaël LABRUNYE	qui a donné procuration M. Pascal LOUAP
M. Emmanuel BAVIERE	qui a donné procuration à Christine LAVARDE-BOËDA

Arrivée de Mme Isabelle WEILL à partir du point n° 2.

Départ de Mme Ségolène MISSOFFE à partir du point n° 4

Mme Agathe RINAUDO a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

## **RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR**

### **M. Pierre-Christophe BAGUET**

1. Versement d'une subvention exceptionnelle à l'UNICEF pour les enfants sinistrés des îles de Saint-Martin (partie française) et Saint-Barthélemy suite au passage de l'Ouragan Irma.

**Commission des affaires générales et sociales et commission des finances**

2. Maintien ou non dans ses fonctions d'un Maire-Adjoint sans délégation.

3. Désignation de représentants du Conseil municipal pour siéger au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.

4. Désignation d'un représentant du conseil municipal pour siéger au sein du jury initiative handicap de la Ville, et d'un nouveau membre au sein des commissions permanentes.

### **M. Gauthier MOUGIN**

5. Aménagement du pignon sis 70, rue de la Bellefeuille - Approbation d'une convention de servitudes temporaires et autorisation donnée au Maire de signer l'acte afférent.

**Commission de l'urbanisme et des travaux**

6. Emplacement réservé n°344 inscrit au Plan Local d'Urbanisme - Réalisation de la Sente Fief - Lancement de la procédure de Déclaration d'Utilité Publique.

**Commission de l'urbanisme et des travaux et commission des finances**

7. Grand Place - Sinistre Pathé-Boulogne - Expertise amiable entre la Ville, GPSO et la société Les cinémas Gaumont-Pathé.

**Commission de l'urbanisme et des travaux**

### **Mme Christine LAVARDE-BOËDA**

8. Demande de subventions 2018 - Espace Santé Jeunes - Projet « Apprendre à porter secours » - Actions de sécurité routière - Mécénat 2017 - Projet « octobre rose ».

**Commission des affaires générales et sociales et commission des finances**

9. Convention de délégation de service public de la production, du transport et de la distribution de la chaleur et du froid dans la ZAC Seguin - Rives de Seine à Boulogne-Billancourt - Avenant n°6 relatif à la modification des conditions de financement d'une partie de la convention et à la modification du R24.

**Commission des finances**

### **Mme Marie-Laure GODIN**

10. Personnel communal – Mesures diverses.

**Commission des affaires générales et sociales et commission des finances**

### **M. Michel AMAR**

11. Recensement de la population – Autorisation donnée au Maire pour organiser et fixer les modalités de la collecte 2018 et 2019.

**Commission des affaires générales et sociales et commission des finances**

## **M. Frédéric MORAND**

12. Organisation de rencontres intergénérationnelles entre l'accueil de loisirs sans hébergement maternel Jean Guillon et l'établissement hébergeant des personnes âgées dépendantes de La Résidence Saint Benoît à Boulogne-Billancourt - Autorisation donnée au Maire pour signer la convention correspondante.

### **Commission des affaires générales et sociales**

13. Convention de partenariat entre la ville de Boulogne Billancourt, la Croix-Rouge Française et le lycée Etienne-Jules Marey - Autorisation donnée au Maire pour signer.

### **Commission des affaires générales et sociales et commission des finances**

14. Fonctionnement de l'Espace Santé Jeunes -Renouvellement des conventions de partenariats.

### **Commission des affaires générales et sociales**

## **APPROBATION DU PV DE LA SÉANCE DU 30 JUIN 2017.**

En l'absence de commentaire, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

## **EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR**

### **1. Versement d'une subvention exceptionnelle à l'UNICEF pour les enfants sinistrés des îles de Saint-Martin (partie française) et Saint-Barthélemy suite au passage de l'Ouragan Irma.**

Article 1 : Une subvention exceptionnelle de 20 000€ est versée à l'UNICEF France pour venir en aide aux enfants sinistrés de la partie française de l'île de Saint-Martin et de l'île de Saint-Barthélemy.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur les crédits du chapitre 920 du budget de l'année 2017.

*La délibération n° 1 est adoptée à l'unanimité.*

### **2. Maintien ou non dans ses fonctions d'un Maire-Adjoint sans délégation.**

Article unique : Afin de se prononcer sur le maintien ou non des fonctions de Maire-Adjoint à Madame Ségolène MISSOFFE le Conseil municipal indique s'il est pour le retrait des fonctions de Maire-Adjoint à Madame Ségolène MISSOFFE ou contre le retrait de ces fonctions.

Il est procédé à un scrutin secret.

Conseillers inscrits : 55

Conseillers présents : 49

Nombre de procurations : 6

Nombre de conseillers ayant pris part au vote : 55

Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de suffrages exprimés : 55

*La délibération n° 2 est adoptée à la majorité (43 voix pour et 12 voix contre).*

### **3. Désignation de représentants du Conseil municipal pour siéger au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.**

Article unique : Il est procédé à l'élection des 8 délégués au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale ; l'élection ayant lieu au scrutin secret, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel.

Les listes de candidatures sont les suivantes :

- Liste présentée par le groupe « La majorité rassemblée » :
  - 1 - Mme Isaure De BEAUVAL
  - 2 - M. Pierre DENIZIOT
  - 3 - Mme Marie-Anne BOUEE
  - 4 - M. Léon SEBBAG
  - 5 - Mme Emmanuelle CORNET-RICQUEBOURG
  - 6 - Mme Agathe RINAUDO
- Liste présentée par le groupe « Un vrai projet pour Boulogne-Billancourt » :
  - 1 - Melle Fatima CARDETAS
- Liste présentée par le groupe « La Ville Citoyenne » :
  - 1 - Mme Judith SHAN

Conseillers inscrits : 55

Conseillers présents : 49

Nombre de procurations : 6

Nombre de conseillers ayant pris part au vote : 55

Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de suffrages exprimés : 55

Ont obtenu :

- Liste présentée par le groupe « La majorité rassemblée » : 43 voix, soit 6 sièges
- Liste présentée par le groupe « Un vrai projet pour Boulogne-Billancourt » : 8 voix, soit 1 siège
- Liste présentée par le groupe « La Ville Citoyenne » : 4 voix, soit 1 siège

Sont élus membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale :

- 1 - Mme Isaure De BEAUVAL
- 2 - M. Pierre DENIZIOT
- 3 - Mme Marie-Anne BOUEE
- 4 - M. Léon SEBBAG
- 5 - Mme Emmanuelle CORNET-RICQUEBOURG
- 6 - Mme Agathe RINAUDO
- 7 - Melle Fatima CARDETAS
- 8 - Mme Judith SHAN

### **4. Désignation d'un représentant du conseil municipal pour siéger au sein du jury initiative handicap de la Ville, et d'un nouveau membre au sein des commissions permanentes.**

Article 1 : Le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas recourir au scrutin secret.

Article 2 : Il est procédé à la désignation d'un représentant du Conseil municipal pour participer au jury « Initiative Handicap de la ville de Boulogne-Billancourt », en charge de l'étude des dossiers déposés.

La candidature est la suivante : M. François THELLIER

Conseillers inscrits : 55  
Conseillers présents : 48  
Nombre de procurations : 6  
Nombre de conseillers ayant pris part au vote : 54  
Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 0  
Nombre de suffrages exprimés : 54

A obtenu : M. François THELLIER, 54 voix, Élu

Article 3 : Il est procédé à la désignation de Monsieur François THELLIER comme membre de la commission des finances.

Conseillers inscrits : 55  
Conseillers présents : 48  
Nombre de procurations : 6  
Nombre de conseillers ayant pris part au vote : 54  
Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 0  
Nombre de suffrages exprimés : 54

A obtenu : Monsieur François THELLIER, 54 voix, Élu

*La délibération n° 4 est adoptée à l'unanimité.*

## **5. Aménagement du pignon sis 70, rue de la Bellefeuille - Approbation d'une convention de servitudes temporaires et autorisation donnée au Maire de signer l'acte afférent**

Article 1er : Les servitudes temporaires suivantes, dont la durée ne dépassera pas celle de la conservation des bâtiments municipaux, sont consenties sur la propriété municipale cadastrée section AQ n°65, sise 56 à 68, rue de la Bellefeuille, fonds servant, au profit de la propriété cadastrée section AQ n°68, sise 70, rue de la Bellefeuille, fonds dominant :

- la saillie de la future toiture en débord du terrain municipal cadastré section AQ n°65,
- la création de vues directes sur le terrain municipal cadastré section AQ n°65,
- l'installation d'une fresque en débord de façade, en surplomb du terrain municipal cadastré section AQ n°65,
- la pose de bacs à fleurs, ne nécessitant pas de modifications portant sur le revêtement existant et dont le propriétaire du fonds dominant sera chargé de l'entretien, en rez-de-chaussée, sur une partie de l'emprise non bâtie du terrain municipal cadastré section AQ n°65.

Article 2 : Le Maire est autorisé à signer les actes afférents.

Article 3 : Les frais d'acte seront à la charge du propriétaire du fonds dominant.

*La délibération n° 5 est adoptée à l'unanimité.*

## **6. Emplacement réservé n°344 inscrit au Plan Local d'Urbanisme - Réalisation de la Sente Fief - Lancement de la procédure de Déclaration d'Utilité Publique.**

Article 1<sup>er</sup> : Le principe d'acquisition par voie d'expropriation des biens nécessaires à la réalisation de l'opération d'aménagement d'une sente piétonne, dite « Sente Fief », reliant la rue des Peupliers à la rue du Fief, dans le prolongement de la rue des Enfants du Paradis, au bénéfice de la commune de Boulogne-Billancourt, est approuvé.

Article 2 : Les dossiers d'enquête publique préalable à la Déclaration d'Utilité Publique et d'enquête parcellaire, relatifs à la réalisation de la sente piétonne située aux droits des numéros 24, rue du Fief et numéros 33 à 35, rue des Peupliers, décrivant notamment le périmètre concerné et l'opération d'aménagement projetée, sont approuvés.

Article 3 : Le Maire est autorisé à solliciter Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine pour l'ouverture d'une enquête préalable d'utilité publique et, conjointement, de l'enquête parcellaire afférente, au bénéfice de la commune de Boulogne-Billancourt, et à signer tout acte ou document nécessaire.

Article 4 : Il est demandé à Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine de bien vouloir prendre, à l'issue desdites enquêtes publiques, un arrêté portant Déclaration d'Utilité Publique de l'opération susvisée et un arrêté de cessibilité des parcelles nécessaires à la réalisation de l'opération, et de désigner la commune de Boulogne-Billancourt comme bénéficiaire de cette procédure d'expropriation.

*La délibération n° 6 est adoptée à l'unanimité.*

## **7. Grand Place - Sinistre Pathé-Boulogne - Expertise amiable entre la Ville, GPSO et la société Les cinémas Gaumont-Pathé.**

Article unique : La convention d'expertise amiable passée entre la Ville, GPSO et la Société Les Cinémas Gaumont-Pathé, en vue d'aider à la détermination d'une issue amiable dans le cadre des infiltrations dans une des salles de projection du cinéma, située sous la Grand Place, est approuvée.

Le Maire est autorisé à la signer, ainsi que tout avenant éventuel.

*La délibération n° 7 est adoptée à l'unanimité.*

## **8. Demandes de subventions 2018 - Espace Santé Jeunes - Projet « Apprendre à porter secours » - Actions de sécurité routière - Mécénat 2017 - Projet « octobre rose ».**

Article 1<sup>er</sup> : Le Maire est autorisé à solliciter des financements auprès du département des Hauts-de Seine, de la Préfecture des Hauts-de-Seine et de tout autre financeur susceptible de soutenir les actions menées par l'Espace Santé Jeunes pour l'année 2018.

Article 2 : Le Maire est autorisé à solliciter des demandes de financements auprès du Fonds MAIF pour l'Éducation et de tout autre organisme susceptible d'apporter son soutien à l'action « Apprendre à porter secours ».

Article 3 : Le Maire est autorisé à solliciter des demandes de subventions en matière de sécurité et de prévention de la délinquance auprès du département des Hauts-de-Seine dans le cadre du CLSPD, de la Région Ile-de-France, de l'État dans le cadre du FIPD ainsi qu'auprès de tout organisme susceptible d'attribuer des subventions.

Article 4 : Le Maire est autorisé à signer les demandes de financements et les éventuelles conventions correspondantes, à intervenir au titre des articles 1, 2 et 3.

Article 5 : La convention avec la société Medtronic pour son soutien à l'opération « illumination de l'Hôtel de Ville » dans le cadre de l'opération « octobre rose » est approuvée. Le Maire est autorisé à la signer.

Article 6 : Les recettes correspondantes seront inscrites aux chapitres correspondants du budget.

*La délibération n° 8 est adoptée à l'unanimité.*

## **9. Convention de délégation de service public de la production, du transport et de la distribution de la chaleur et du froid dans la ZAC Seguin - Rives de Seine - Avenant n°6 relatif à la modification des conditions de financement d'une partie de la convention et à la modification du R24.**

Article unique : L'avenant n°6 au contrat de délégation de service public conclue avec la société IDEX SEGUIN-RIVES DE SEINE ENERGIES modifiant les conditions financières, est approuvé.

Le Maire est autorisé à le signer.

*La délibération n° 9 est adoptée à l'unanimité, le groupe La Ville Citoyenne s'abstenant.*

## **10. Personnel Communal - Mesures Diverses.**

Article 1er : Le conseil municipal approuve le transfert de la compétence du service de portage de repas à domicile au CCAS et autorise le maire à signer l'ensemble des actes afférents à la mise en œuvre de cette décision.

Article 2 : Le conseil municipal approuve la fermeture de l'activité sur le site du château de Benais.

Article 3 : Le conseil municipal approuve les modifications du tableau des effectifs dont le détail est joint en annexe et autorise le maire à signer l'ensemble des actes afférents à la mise en œuvre de cette décision.

Article 4 : Le maire est autorisé à signer les contrats suivant dans les conditions fixées par la loi précitée aux articles 3-3 2°, 3-3 alinéas 7 et 8 et 3-4 II :

Intitulé du poste	Durée maximum	Rémunération définie par référence aux cadres d'emplois suivants
Chargé de mission auprès du Cabinet du Maire	3 ans (ou indéterminée si le candidat bénéficie déjà de cette disposition voire est susceptible d'en bénéficier)	Attachés territoriaux
Journaliste et rédacteur en chef du BBI	3 ans (ou indéterminée si le candidat bénéficie déjà de cette disposition voire est susceptible d'en bénéficier)	Attachés territoriaux
Journaliste et rédacteur en chef adjoint du BBI	3 ans (ou indéterminée si le candidat bénéficie déjà de cette disposition voire est susceptible d'en bénéficier)	Attachés territoriaux
Directeur des ressources humaines	3 ans (ou indéterminée si le candidat bénéficie déjà de cette disposition voire est susceptible d'en bénéficier)	Attachés territoriaux

Article 5 : Le conseil municipal approuve la modification suivante apportée à la liste des emplois ou fonctions pour lesquels un logement peut être concédé par NAS ou mis à disposition par COP avec astreinte et autorise le maire à signer l'ensemble des actes afférents à la mise en œuvre de cette décision :

Emploi/fonction logement concédé par NAS		N° rue	Adresse		Type	Surface habitable			
DGAS		47	Nationale (rue)		F4	93,45			
Emploi/fonction logement mis à disposition par COP		N° rue	Adresse		Type	Surface habitable			
Responsable des installations sportives		210	Gallieni (rue)		F4	70,4			
Ancienne rédaction					Nouvelle rédaction				
Emploi/fonction logement concédé par NAS	N° rue	Adresse	Type	Surface habitable	Emploi/fonction logement concédé par NAS	N° rue	Adresse	Type	Surface habitable
Gardien école élémentaire Thiers	113	Point du Jour (rue du)	F2	43,6	Gardien école du Numérique	113	Point du Jour (rue du)	F2	43,6
Gardien école élémentaire Pierre Grenier	29	Pierre Grenier (avenue)	F4	80,44	Gardien école élémentaire Thiers	29	Pierre Grenier (avenue)	F4	80,44
Gardien école élémentaire Point du Jour	85	Point du Jour (rue du)	F3	74,5	Gardien école Ferdinand Buisson	85	Point du Jour (rue du)	F3	74,5

**Article 6 :** Les recettes et dépenses correspondantes seront inscrites aux différents chapitres du budget des années considérées.

*La délibération n°10 est adoptée par article.*

*Les articles 1, 4 et 5 sont adoptés à l'unanimité.*

*Les articles 2 et 3 sont adoptés à la majorité, les groupes Un Vrai Projet pour Boulogne-Billancourt et La Ville Citoyenne votant contre.*

## **11. Recensement de la population - Autorisation donnée au Maire pour organiser et fixer les modalités des collectes 2018 et 2019.**

**Article 1er :** La rémunération de l'équipe d'agents recenseurs est fixée, pour les collectes 2018 et 2019, selon les modalités suivantes :

	Tâches	Rémunération brute forfaitaire	Conditions
Agents recenseurs	Formation	1 653 €	De 81% à 100% des adresses confiées recensées (dépôt et collecte)
	Tournée de reconnaissance	1 322 €	De 51% à 80% des adresses confiées recensées (dépôt et collecte)
	Dépôt des documents chez l'habitant		
	Collecte des données	826 €	50 % des adresses confiées recensées (dépôt et collecte)
Point de suivi hebdomadaire avec l'équipe d'encadrement	496 €	Moins de 50 % des adresses confiées recensées (dépôt et collecte)	
	Réunion de contrôle à l'issue de la collecte, avec l'équipe d'encadrement		

Article 2 : Les dépenses et recettes correspondantes seront inscrites au chapitre 920 du budget.

*La délibération n° 11 est adoptée à l'unanimité.*

**12. Organisation de rencontres intergénérationnelles entre l'accueil de loisirs sans hébergement maternel Jean Guillon et l'établissement hébergeant des personnes âgées dépendantes de La Résidence Saint Benoît à Boulogne-Billancourt - Autorisation donnée au Maire pour signer la convention correspondante.**

Article 1er : La convention de partenariat entre la Ville et l'association Les Résidences Saint Benoît permettant d'organiser des rencontres intergénérationnelles entre l'ALSH maternel Jean Guillon et les résidents de l'EHPAD de Boulogne-Billancourt, jusqu'au 31 août 2018, est approuvée.

Le Maire est autorisé à la signer ainsi que tout avenant éventuel.

*La délibération n° 12 est adoptée à l'unanimité.*

**13. Convention de partenariat entre la ville de Boulogne Billancourt, la Croix-Rouge Française et le lycée Etienne-Jules Marey - Autorisation donnée au Maire pour signer.**

Article 1er : La convention de partenariat entre la Ville, la Croix-Rouge Française – antenne locale de Boulogne-Billancourt – et le lycée Etienne Jules Marey est approuvée.

Article 2 : Le Maire est autorisé à signer la convention de partenariat ainsi que tout avenant éventuel.

Article 3 : Les crédits correspondants seront inscrits au chapitre 925 du budget.

*La délibération n° 13 est adoptée à l'unanimité.*

**14. Fonctionnement de l'Espace Santé Jeunes - Renouvellement des conventions de partenariats.**

Article unique : Les projets de conventions de partenariat entre les collèges Jean Renoir, Paul Landowski, Jacqueline Auriol, Bartholdi et le lycée Etienne Jules Marey et la Ville de Boulogne-Billancourt sont approuvés.

Le Maire est autorisé à signer les dites conventions, ainsi que les éventuels avenants.

*La délibération n° 14 est adoptée à l'unanimité.*